



Titre 3 APSE – Fiche de présentation

Numéro d'autorisation d'exercice du CNAPS	N° d'autorisation d'exercice : FOR-049-2025-11-13-20200742483 L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient (article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure)
Objectif	Acquérir les connaissances nécessaires pour exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.
Lieu	08 Rue du Pavillon, 49070 Beaucouzé Rez-de-Chaussée et accessible aux PSH
Prérequis	Connaissance de la langue française vérifiée par le biais d'un test préalable d'entrée en formation et d'un entretien oral Carte préalable en cours de validité délivrée par le CNAPS Pièce d'identité en cours de validité PSH : nous contacter
Modalité pédagogique	Cours magistral et démonstratif avec pour support Power Point et exercice(s) de mise en application
Modalité d'accès	Nous contacter
Délais d'accès	Notre calendrier : https://www.logiciel-galaxy.fr/catalogue-AJL_Formation.html Si une formation n'apparaît pas sur notre site aux dates que vous souhaitez, n'hésitez pas à nous contacter afin de pouvoir échanger sur la possibilité d'ouvrir une formation en fonction de vos besoins.
Programme et contenu	Durée : La formation se déroule sur 6 semaines pour un volume total de 180 heures de cours. Elle est composée de dix modules : <ul style="list-style-type: none"> - Juridique - Stratégique et secourisme - Gestion de conflits et des situations conflictuelles dégradées - Communication - Sensibilisation aux risques terroristes - Risques incendies - Prévention et surveillance générale - Événementiel - Gestion des risques des alarmes et protection de travailleur isolé - Prévention des risques industriels <p>Attention : La formation initiale ne peut pas se faire de manière décomposée SAUF examen.</p>
Modalité d'examen	QCU de 100 questions sur les dix modules (une note de 12 est nécessaire pour chaque module), gestion d'un PC et ronde pratique Attention : Si le candidat n'a pas reçu la note minimale de 12 pour certains modules, seuls ces derniers seront examinés à nouveaux. De même que si le candidat a été reçu à l'examen théorique mais ajourné à la pratique, il ne devra repasser que le cas pratique.
Parcours et débouchés	Ainsi, après avoir effectué au sein de notre centre de formation les 180 heures de cours prévues au programme, cela vous permettra de travailler dans les domaines de la surveillance et du gardiennage, de l'accueil et du contrôle d'accès. Quant aux débouchés de la formation TITRE 3 APSE, ils sont variés. Les futurs agents de prévention et de sécurité ont en effet la possibilité de travailler dans une société de sécurité privée, ou dans les services de sécurité interne d'une grande entreprise ou d'une administration.
Spécialisation et suite possible	Agent cynophile, opérateur en télésurveillance Agent de sécurité incendie (SSIAP 1)
Tarif	Nous consulter
Accès PSH	Nous contacter
Contact	aj2lformation.secretariat@gmail.com ou 06-12-69-43-58

MODULE / UC 1 : EXERCER SON METIER EN RESPECTANT LE CADRE JURIDIQUE ET DEONTOLOGIQUE DE SA PROFESSION		
Thématiques/ Objectifs pédagogiques généraux	Contenus thématiques/ Objectifs pédagogiques spécifiques (compétences requises : savoirs, savoir-faire et savoir-être)	DURÉE
<p>Connaître et savoir mettre en pratique selon les cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les dispositions législatives et réglementaires du livre VI du code de la sécurité intérieure (CSI), -l'organisation législative et judiciaire en France et les dispositions utiles du code pénal et -les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche 	<p>Savoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dispositions réglementaires et légales du livre VI du CSI et ses décrets d'application sur : <ul style="list-style-type: none"> i) la profession APS, ii) le port des uniformes et insignes, iii) les dispositions visant à éviter la confusion avec un service public (avec cas concrets) iv) le principe d'exercice exclusif et de neutralité, et v) la détention et d'usage des armes, et vi) le régime de la carte professionnelle et vii) le code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités de prévention et de sécurité ; - les sanctions au non-respect des décrets d'application du livre VI du CSI - l'organisation judiciaire de la France et des dispositions utiles du code pénal, particulièrement : <ul style="list-style-type: none"> i) les concepts de légitime défense (l'article 122-5) et à l'état de nécessité, ii) à l'atteinte à l'intégrité physique, iii) à l'atteinte à la liberté d'aller et de venir, iv) le respect des conditions et procédures légales dans le cadre de ses missions de sécurité et de sûreté: la qualification du crime ou délit flagrant selon l'article 53 du CPP et celui de l'article 73 du CPP pour l'appréhension et détention d'une personne avant mise à disposition aux forces de police, et v) la non-assistance à personne en péril et vi) l'omission d'empêcher un crime ou un délit ; - la législation liée au respect de la vie privée, le droit de propriété, et des juridictions civiles, et la fouille, et l'appropriation frauduleuse, et le système automatisé, et la loi Informatique et Libertés de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) ; - la connaissance du cadre législatif de la surveillance électronique (télé-surveillance et de la vidéosurveillance); - la législation relative à la Convention Collective Nationale 3196 / code APE 8010Z ; <p>Savoir-faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - justifier ses interventions professionnelles dans le respect du cadre de légitime défense (article 122-5 du CPP) ; - appliquer en pratique les dispositions réglementaires et légales du livre VI du CSI ; - qualifier un crime ou délit flagrant et d'appréhender une personne en respectant respectivement l'application des textes réglementaires de l'article 53 et celui de 73 du CPP ; - exercer son métier en respectant des libertés publiques et privées de la branche (Convention Collective Nationale 3196 / code APE 8010Z) ; 	<p>28 heures, dont 8 heures de mise en situation pratique (reconstituée)</p>
		S/t : 28 heures

MODULE / UC 2 : MAITRISER LES GESTES ELEMENTAIRES DE PREMIERS SECOURS		
Thématiques/ Objectifs pédagogiques généraux	Contenus thématiques/ Objectifs pédagogiques spécifiques (compétences requises : savoirs, savoir-faire et savoir-être)	DURÉE
<p>Savoir intervenir, de prodiguer des premiers soins et d'effectuer des gestes élémentaires des premiers secours face à un accident</p>	<p>Savoirs et savoir-faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) la gestion de sa propre sécurité et de celle des autres ; ii) d'alerter ou faire alerter, les services d'interventions compétents en formulant clairement une demande de secours ; iii) d'examiner la (les) victime(s), avant de choisir les actions appropriées à mettre œuvre et prodiguer des premiers soins/premier secours ; iv) d'accueillir, de rendre compte rapidement la situation et faciliter le travail d'intervention des personnes responsables et autorités compétentes concernées ; <p>Savoir-faire : Intervenir, de prodiguer des premiers soins et d'effectuer des gestes élémentaires des premiers secours face à un accident</p>	<p>14 heures (dont 7 heures d'exercices pratiques de mise en situation)</p>
		S/t : 14 heures

Module/UC 3 : GESTION DES CONFLITS ET DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DÉGRADÉES

Thématiques/ Objectifs pédagogiques généraux	Contenus thématiques/ Objectifs pédagogiques spécifiques (compétences requises : savoirs, savoir-faire et savoir-être)	DURÉE
Savoir : 1) analyser les comportements conflictuels, 2) résoudre un conflit et 3) gérer une situation conflictuelle dégradée ;	Savoirs : - les consignes et règlements intérieurs, et le cadre juridique encadrant l'intervention des agents de sécurité lors de gestion/résolution des conflits ; - les origines en remontant à la source, conséquences et effets des conflits ; - les types, étapes et motivations des conflits ; - la notion de l'attaque et contre-attaque lors d'une agression ; - comment prévenir des éléments déclencheurs d'un conflit ; Savoir-faire Savoir : - gérer et résoudre un conflit en : i) évaluant de la dangerosité du conflit et gérer ses conséquences, ii) appliquant une technique de communication adaptée face à une agression verbale ou non verbale ; iii) maîtrisant son comportement (émotions, gestuelle et confiance en soi) et sang-froid ; - qualifier un crime ou délit flagrant selon l'article 53 du CPP et d'appréhender et détenir une personne avant mise à disposition aux forces de police selon l'article 73 du CPP pour l'appréhension et détention ; - intervenir selon le cas en respectant les autres lois législatives du CPP applicable aux métiers de la sécurité.	14 heures, dont 7 heures de mise en situation pratique (reconstituée)
Développer et/ou renforcer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations conflictuelles dégradées ;	Savoirs - la notion, les causes et les conséquences du stress ; - le mécanisme et la gestion du stress (effets négatifs et positifs) ; - la gestion psychologique et l'optimisation des effets positifs du stress ; - la notion de stress différé et sa gestion post-événement conflictuel et dégradé ; Savoir-faire : - mettre en pratique la technique de récupération par la respiration pour évacuer la tension et maîtriser le stress, gérer psychologiquement et optimiser des effets positifs du stress ; - se protéger et protéger les autres, savoir maîtriser la gestion psychologique et l'optimisation des effets positifs du stress ; - maîtriser la technique de l'assertivité dans les situations agressives ; - d'agir en maîtrisant son sang-froid et riposter de façon proportionnée, et contrôlée lors d'une agression menaçante ; - réagir en dernier recours en cas de nécessité absolue, tout en se protégeant, face à une situation conflictuelle aggravante ; riposter et maîtriser de façon actuelle et proportionnée face à une agression, et agir en état de nécessité ;	7 heures dont 4 heures de pratique
		S/t : 21 heures

Module /UC 4 : COMMUNICATION FONCTIONNELLE

Thématiques/ Objectifs pédagogiques généraux	Contenus thématiques/ Objectifs pédagogiques spécifiques (compétences requises : savoirs, savoir-faire et savoir-être)	DURÉE
Maîtriser les outils de transmission Savoir : 1) transmettre des consignes. 2) Réaliser une remontée d'informations.	Savoir : - comprendre, transcrire et restituer des consignes écrites et/ou verbales, - transmettre des consignes permanentes, particulières ou ponctuelles, et - transmettre des consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie, d'accidents, et - effectuer un compte rendu oral, et - rédiger un compte rendu écrit et - présenter et rédiger un rapport circonstancié susceptible d'être présenté aux forces de l'ordre.	5 heures, dont 2 heures de travaux pratiques
	Savoir : - connaissance élémentaire du fonctionnement d'un ordinateur et - utilisation d'un logiciel de traitement de texte et des principaux logiciels du métier, (main courante électronique etc.) ; Savoir-faire : - rédiger une main courante et - exploiter un logiciel de main courante électronique.	3 heures, dont 2 heures de travaux pratiques sur la partie de savoir-faire
		S/t : 8 heures

**MODULE /UC 5 :
SE SENSIBILISER AUX RISQUES TERRORISTES**

Thématiques/ Objectifs pédagogiques généraux	Contenus thématiques Objectifs pédagogiques spécifiques (compétences requises : savoirs et savoir-être)	DURÉE
Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir définir , savoir-faire la menace terroriste et comprendre son mécanisme : - définition du terrorisme (les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'Etat) ; - les différents types de terrorisme (Vigipirate) ; - historique du terrorisme moderne (liste des précédentes attaques) ; - motivation du terrorisme ; - Connaître les différents modes opératoires traditionnels : - attentats aveugles, - attentats suicides, - prises d'otages et exécution et - attaques avec armes de guerre ; - Connaître les différentes menaces terroristes émergentes : - la menace de produits et matières nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosives (NRBC-E) et - la menace informatique. 	1 heure 30 minutes
Connaître les niveaux de risque associés au terrorisme	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre le niveau de risque en France et rappel : Vigipirate / l'état d'urgence / l'état de guerre ; - Savoir ce qu'est une cible potentielle et comprendre pourquoi : - le processus de raisonnement et - les sites sensibles et la population ciblée. 	1 heure
Connaître les différents matériels des terroristes	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes : i) armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance-roquette...) + présentation d'une arme factice, ii) les différents explosifs (solide, liquide, vrac), et iii) les matériels improvisés ((EEI) schéma de montage, déclenchement piégé, retardement, contrôlé (ceinture explosif) et iv) sécuriser les lieux en cas de découverte de matériel. 	1 heure
Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes	<p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cultiver son comportement ; - combattre les habitudes et les routines : i) être attentif, vigilant et dissuasif et ii) respecter les procédures - développer ses connaissances en matière de détection de la radicalisation violente et la prévention du terrorisme. 	1 heure
Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects - Reconnaître les comportements suspects (le 'profilant') - Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale (les parties du corps se révèlent) - Capacité de restituer à sa hiérarchie le fruit de ses observations 	1 heure
Savoir entretenir sa culture de la sécurité	<p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - utiliser le retour d'expériences, - participer à l'évolution des procédures de sécurité et - s'informer. 	30 minutes
Se protéger soi-même	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre comment agir en cas d'attaque et suivant le type d'attaque : i) actes réflexes et ii) courir, se cacher, combattre en dernier recours (démonstrations et pratique : mesures de mise en sécurité immédiate). 	2 heures 30 minutes dont 1 heure de mise en situation pratique
Protéger les autres	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir protéger et diriger les autres vers une zone en sécurité 	
Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie, suivant sa situation au cours de l'attaque : i) témoin direct, présent lors de l'attaque (ou caché à proximité immédiate des terroristes) et ii) témoin indirect, spectateur de l'attaque (en sécurité, à distance) ; - Capacité à établir un compte-rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace 	2 heures dont 1 heure de mise en pratique
Faciliter l'intervention des forces de l'ordre	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre comment faciliter l'intervention des unités de la gendarmerie ou de la police : i) attitudes et comportements ; ii) à l'intérieur de la zone d'attaque ou à l'extérieur iii) connaître les missions du centre opérationnel de police (COP). - Savoir se mettre à disposition des forces de l'ordre et appliquer leurs consignes : être un citoyen sensibilisé. 	
Faciliter l'intervention des forces de l'ordre	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre comment faciliter l'intervention des unités de la gendarmerie ou de la police : - attitudes et comportements ; - à l'intérieur de la zone d'attaque ou à l'extérieur - connaître les missions du centre opérationnel de police (COP). - Savoir se mettre à disposition des forces de l'ordre et appliquer leurs consignes : être un citoyen sensibilisé. 	
Sécuriser une zone	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir établir un périmètre de sécurité et assurer son efficacité : 	

	<ul style="list-style-type: none"> - dans l'urgence et post-attentat, - contrôle des accès, et - attitudes et comportements en rapport avec le danger élevé, et - prendre en considération le risque de sur-attentat. 	
Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les blessures par balles (Notions : Pneumothorax, hémorragies) ; - Connaître les blessures par explosions (Notions : Blast et projectiles) ; 	30 minutes
Notions de secourisme "tactique"	<ul style="list-style-type: none"> - Comment agir face à des blessés suite à des plaies par balle(s) ou blessures suite à des explosion (s) ; - Présentations visuelles : pansement compressif, combat gauze, tourniquet, démonstration, pratique pour une sensibilisation ; - Dégagement d'urgence d'une personne blessée pour : <ul style="list-style-type: none"> i) La soustraire à un danger réel, vital, immédiat et non contrôlable et ii) Réaliser à l'abri les gestes d'urgence sur une personne blessée. 	1 heure et 30 minutes dont 1 heure de mise en situation pratique
Alerter les secours	Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation traumatique du blessé, aux services de secours.	30 minutes
		S/t : 13 heures

MODULE /UC 6 : PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIE		
Thématiques/ Objectifs pédagogiques généraux	Contenus thématiques / Objectifs pédagogiques spécifiques (compétences requises : savoirs, savoir-faire et savoir-être)	DURÉE
Initiation au risque incendie	<p>Savoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reconnaître les risques et dangers d'incendie : ses classes, causes et conséquences ; - connaître les principes de base de prévention, et sécurité incendie pour la protection des personnes et la sauvegarde des biens, particulièrement en ce qui concerne des travaux par point chaud ; - approprier des consignes spéciales et particulières concernant : <ul style="list-style-type: none"> i) la composition du dispositif d'alarme et le fonctionnement de son système de détection incendie, ii) les consignes d'une levée de doute incendie et d'intervention, et iii) l'organisation de l'évacuation, modalités de déclenchement de l'alarme et iv) mise en sécurité des installations et la préparation de l'intervention des secours extérieurs (alerter avec des messages clairs les services des secours compétents au sein de son propre poste de contrôle ou les pompiers, SAMU, police etc.) et sécuriser les lieux en empêchant l'accès au bâtiment et préparer et accueillir l'arrivée des secours, et faciliter leurs interventions en les guidant à travers d'un compte rendu rapide des faits essentiels de l'incendie ; - connaître les rôles de chaque acteur et des moyens de protection propres à l'établissement ; - connaître le fonctionnement des moyens de lutte contre l'incendie de première intervention (comprenant les moyens d'extinction appropriés pour éteindre des feux naissants) ; <p>Savoir-faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un exercice d'extinction sur feux à combustible réels permettant de prendre en compte les difficultés d'intervention selon les classes de feux avec les moyens de première intervention et - d'intervention coordonnée de plusieurs équipiers ; 	7 heures dont 3 heures de mise en situation pratique
		S/t : 7 heures

Module /UC 7 : PRÉVENTION ET SURVEILLANCE GÉNÉRALE		
Thématiques/ Objectifs pédagogiques généraux	Contenus thématiques / Objectifs pédagogiques spécifiques (compétences requises : savoirs, savoir-faire et savoir-être)	DURÉE
Appliquer les techniques d'information et de communication Savoir transmettre les consignes et les informations	<p>Savoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir, informer-communicuer et orienter des visiteurs, personnels et fournisseurs en : - affichant un comportement conforme aux exigences de courtoisie, tenue et déontologie professionnelle de son métier - appliquant des techniques de communication et de l'information appropriées et - transmettant des consignes, effectuant un compte rendu oral et gérant un appel suspect - donnant l'alerte aux forces de police ou de gendarmerie nationales 	8 heures dont 4 heures de mise en situation pratique
Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir préparer une intervention (mettre en place des consignes, reconnaître les lieux et zones, et définir les codes et l'équipe) ; - Savoir anticiper en avance les actions à mener sur place ; - Savoir accueillir et intervenir en coordination avec les forces de police et gendarmerie ; - Savoir appliquer des consignes particulières en cas d'intrusion - Etre capable de préserver des traces et des indices 	6 heures dont 2 heures de mise en situation pratique
Savoir contrôler les accès	<p>Savoir et savoir-faire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre capable d'effectuer le contrôle, l'inspection-filtrage et la gestion de l'accès des visiteurs, personnels, fournisseurs etc. (gérer les badges, carte d'accès, laissez-passer, et pièce d'identité, et code d'accès et biométrie etc...), et aussi, les véhicules, et les colis (objets et marchandises) selon des consignes et procédures réglementaires en place ; 	9 heures dont 5 heures de mise en situation pratique

	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir inspecter visuellement les bagages, et les parkings en respectant la réglementation et la législation ; - Etre capable de pratiquer une palpation de sécurité en conformité avec la technique appropriée et respectant la législation en vigueur ; - Savoir utiliser l'art de médiation dans les situations potentiellement conflictuelles et le savoir légal lors d'une intervention en cas d'incident entre personnes, d'émeutes ou de conflits ; - Etre capable d'observer, repérer et gérer, selon les cas, les personnes " à risques " et des situations génératrices de risques en : - opposant un refus d'accès sans déclencher d'incident, sans faire preuve de discrimination en observant les comportements suspects (conduites addictives et/ou des conduites agressives) et - utilisant des techniques de « riposte graduée » en fonction des réactions des personnes ; - Etre capable de mettre en pratique une réponse adaptée à une situation de panique (avec vigilance, sang-froid et calme) ; 	
Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité	<p>Savoir et savoir-faire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir approprier l'environnement physique, technique et opérationnel du PCS ; - Savoir tester et contrôler les matériels et moyens techniques selon les consignes de prévention et de sécurité ; - Savoir contrôler les registres et documents, et les renseigner selon les règlements de traçabilité ; - Etre capable de prendre en compte les documents et le matériel, et vérifier à chaque relève au PCS que les équipements, et documents de base de prévention et de sécurité sont en bon état de fonctionnement ; - Savoir prendre en compte la gestion de flux de personnel et des intervenants ; - Savoir prendre en compte la gestion des clés (ou d'autres moyens d'ouverture) et des badges - Savoir prendre en compte et vérifier le fonctionnement des moyens de communication, et la gestion des dispositifs de surveillance et du système de sécurité ; - Etre capable de transmettre des consignes, réaliser une remontée d'informations (selon des objectifs, méthodes et moyens de mise en œuvre), et faire un compte - rendu oral et/ou écrit et rédiger, selon le cas, un rapport à sa hiérarchie ; - Savoir communiquer et localiser des agents en ronde en conformité avec des pratiques professionnelles - Savoir rechercher des mesures conservatoires pour le rondier en respectant les exigences de procédures du cahier de consignes ; - Savoir repérer avec rapidité par vidéoprotection des accès à des principales unités du site ; - Savoir traiter des appels téléphoniques, utiliser les outils et matériels de communication, et de surveillance et d'alerte de sécurité de base ; 	9 heures dont 5 heures de mise en situation pratique
Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes	<p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer une ronde selon un itinéraire et une fréquence définis tout en gardant un esprit d'initiative - Adapter son comportement lors d'une ronde. - Comprendre la notion et les objectifs de la ronde aléatoire. 	13 heures dont 9 heures de mise en situation pratique
Systèmes de télésurveillance et de vidéo-protection	<p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser le corpus juridique de la télésurveillance - Connaître les éléments de la chaîne de télé-sécurité 	7 heures dont 4 heures de mise en situation pratique
		S/t: 52

Module/UC 8 : SÉCURITÉ ÉVÉNEMENTIELLE		
Thématiques/ Objectifs pédagogiques généraux	Contenus thématiques/ Objectifs pédagogiques spécifiques (compétences requises : Savoirs, Savoir-faire et Savoir-être)	DURÉE
<p>Savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser un site événementiel lors de grands événements - Identifier les différentes zones d'accès et gérer les spécificités du contrôle d'accès, du filtrage et d'intrusion lors de grands événements ; <p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître les acteurs de 	<p>Savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser le cadre légal des rassemblements et prestations événementielles ; - Analyser la problématique de la sécurisation d'un rassemblement festif, sportif ou culturel, et d'un spectacle et concert ; - Connaître particulièrement le Code du Sport sur la Sécurité des manifestations sportives (Article L100-1 et la LOI n°2017-86 du 27 janvier 2017 - art. 202) ; - Identifier les différentes zones d'accès (zone publique, zone privative et zone restreinte) et les systèmes de billetterie (bracelet, billet, douchette) ; - Mettre en place un dispositif de prévention contre les risques de flux, panique et comportements dangereux particulièrement lors des événements culturels ; - Gérer un événement (analyser le risque, le lieu et le contexte) - Prévoir des moyens d'intervention pour gérer en cas d'urgence des incendies, rixes, attentats, etc.... ; - Connaître les articles prohibés : alcool, objets dangereux, engins pyrotechniques... - Savoir gérer le contrôle d'accès selon des procédures, de la réglementation et législation en vigueur ; - Maîtriser les moyens d'identification des différentes familles d'accès et les systèmes de billetterie (bracelet, billet, douchette) ; <p>Savoir-faire :</p>	8 heures dont 4 heures de mises en situation

l'évènement, d'appliquer des consignes et d'intervenir dans des cas précis ;	d'Accueillir, d'orienter le public et de reconnaître les acteurs de l'évènement (organisateurs, artistes, journalistes et opérateur de presse, service de secours, VIP) en respectant des règles de courtoisie ; d'Appliquer des consignes particulières en cas d'intrusion de Prévenir et d'intervenir avec les forces de police et de gendarmerie	
Connaître le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages lors de manifestations, particulièrement celui des palpations de sécurité de moins et de plus de 300 personnes ; Etre capable d'effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages lors des évènements	Savoir : - Maitriser le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages lors de manifestations ; - Contrôler, inspecter et filtrer les personnes selon des procédures de la réglementation et législation en vigueur ; - Connaître les modalités d'agrément des personnels du secteur privé susceptibles d'effectuer des palpations de sécurité ou l'inspection visuelle et les sanctions en cas de non-respect du cadre légal (Article L613-3, modifié par le Décret n°2016-515 du 26 avril 2016 - art. 2 pour des palpations de sécurité de moins et de plus de 300 personnes) ; - Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages en respectant le cadre législatif à cet égard, et connaître les sanctions en cas de non-respect du cadre légal ; - Connaître les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de l'exécution des missions ; - Appliquer les consignes lors de son positionnement dans un point d'inspection - filtrage ; - Maitriser les techniques d'inspection visuelle et de palpation ; Savoir-faire : - Effectuer une palpation de sécurité au sein d'un point d'inspection filtrage ; - Effectuer l'inspection visuelle des bagages lors de l'accès à un local, un bâtiment ou une enceinte. - Agir sur place sur la fraude, la découverte d'objet prohibé et les litiges en respectant les procédures de la réglementation et législation en vigueur ; - Gérer les mineurs et les personnes en situation de handicap ;	10 heures dont 6 heures de mises en situation
		Sous-total : 18 heures

Module/UC 9 : GESTION DES RISQUES DES ALARMES, DE LA PROTECTION DE TRAVAILLEUR ISOLÉ ET SENSIBILISATION AU RISQUE ÉLECTRIQUE)		
Contenus thématiques/ Objectifs pédagogiques généraux (domaine de compétences)	Contenus thématiques/ Objectifs pédagogiques spécifiques (compétences requises : Savoirs, Savoir-faire et Savoir-être)	DURÉE
Etre capable de maîtriser la gestion des alarmes	Savoir-faire : - Etre capable de maîtriser le processus de déclenchement d'une alarme intrusion : i) Savoir lire et exploiter une information émanant d'un clavier déporté d'alarme intrusion. ii) Gérer la levée de doute et les modalités d'alerte des forces de l'ordre - Etre capable de maîtriser les principes de gestion d'une alarme incendie : i) Savoir lire et exploiter une information émanant d'un Système de détection incendie, gérer la levée de doute et évaluer les possibilités d'intervention, ii) Rendre compte à la hiérarchie et iii) Organiser l'accueil des secours et faciliter leur intervention - Etre capable d'identifier les possibilités de report d'alarme gestion technique centralisée ou gestion technique de bâtiment et leurs modalités d'exploitation.	7 heures dont 3 heures de pratique
Protection de travailleur isolé	- Etre capable de s'intégrer dans un système de protection de travailleur isolé (PTI) : i) Connaître les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles visant à protéger un travailleur isolé et ii) Identifier les différentes composantes d'un système PTI - Etre capable de maîtriser les possibilités de déclenchement d'un dispositif d'alarme de travailleur isolé (DATI).	2 heures dont 1 heure de pratique
Sensibilisation au risque électrique	Savoir : - Identifier les facteurs d'accident d'origine électrique, - connaître les effets du courant sur le corps humain, et - Identifier l'origine de l'électrisation et analyser le risque électrique, et - Connaître les modalités de formation et de processus d'habilitation et - Analyser des situations d'accidents d'origine électrique.	2 heures
		S/t : 11 heures

Module/UC 10 : PRÉVENTION DES RISQUES INDUSTRIELS (OU TECHNOLOGIQUES) ET NATURELS

Thématiques/ Objectifs pédagogiques généraux	Contenus thématiques/ Objectifs pédagogiques spécifiques (compétences requises : Savoirs, Savoir-faire et Savoir-être)	DURÉE
Se sensibiliser sur l'évaluation des risques professionnels	Savoir : - Connaître les obligations de l'employeur (selon les principes généraux de prévention énumérés par le Code du travail) en matière de sécurité, et protection de santé physique et mentale des travailleurs ; - Comprendre l'enjeu du document unique et le plan d'action de prévention et du suivi de la mise en œuvre du plan ; - Connaître les opportunités à l'information et la formation des employés sur la prévention des risques et leurs obligations ;	2 heures
Approprier l'information sur les risques industriels (ou technologiques) et naturels	Savoir : - Comprendre la notion des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et leurs dangers ; - Connaître l'historique, les directives et les implications réglementaires des installations au régime d'autorisation « SEVESO » et celles éligibles au régime d'autorisation avec servitudes (AS) ; - Les installations classées SEVESO (historique et implication réglementaire) ; - Les préparations dangereuses éligibles au régime d'autorisation avec servitudes (AS) ; - Connaître le plan de l'Organisation de la Réponse de sécurité Civile « ORSEC » ; - Connaître les différents autres plans d'interventions : Plan d'Opération Interne (POI), Plan Particulier d'Intervention (PPI), et Plan Surveillance et d'Intervention (PSI), et Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), et celui de PPRN pour les risques naturels, et Plan d'Urgence Canal (PUC) et autres plans de gestion de secours d'urgence en cas d'un sinistre etc. ;	2 heures
Assurer des rôles et missions de sécurité aux particularités d'un site industriel (ou technologique) ou naturel	Savoir : - Connaître les matériels de protection et les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux risques industriels (ou technologiques) et naturels ; - Connaître les équipements de protection et moyens d'intervention collectifs ; - Respecter les consignes particulières de contrôle des accès (prestataires et sous-traitants) et de surveillance des sites contre les risques de malveillance et des intrus ; - Connaître la notion de système global harmonisé (SGH) et la classification et d'étiquetage (CLP Classification Labelling Packaging) des produits chimiques ;	2 heures
Etre capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux	Connaître les contraintes de zonage et marquage du matériel ATEX (zones à risque d'explosion) ;	1heure
		S/t : 7 heures

Le volume d'heures pour la formation d'APSE (180 heures hors examens dont 90 heures de cours pratique)

Tableau 1 : Volume d'heures - formation APSE

Module/ UC	INTITULÉS	Total d'heures de cours		
		Cours théorique	Cours pratique	Total (Heures)
1	JURIDIQUE	14	14	28
2	SECOURISME	7	7	14
3	GESTION DES CONFLITS ET DES SITUATIONS CONFLICTUELLES DÉGRADÉES	10	11	21
4	LA TECHNIQUE DE COMMUNICATION FONCTIONNELLE	4	4	8
5	PRÉVENTION DES RISQUES TERRORISTES	10	3	13
6	PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIE	3	4	7
7	PRÉVENTION ET SURVEILLANCE GÉNÉRALE	20	32	52
8	SÉCURITÉ ÉVÉNEMENTIELLE	9	10	19
9	GESTION DES RISQUES DES ALARMES, DE LA PROTECTION DE TRAVAILLEUR ISOLÉ ET DE LA SENSIBILISATION AU RISQUE ÉLECTRIQUE	6	5	11
10	RISQUES INDUSTRIELS (OU TECHNOLOGIQUES) ET NATURELS	7	-	7
Total(Heures)		90	90	180